

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET / M. HENRI PONS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Grand Port Maritime de Marseille : Avenant à la convention de financement et de partenariat des investissements du Projet Stratégique 2014-2018 du GPMM

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de prendre acte des évolutions, décrites dans le rapport, intervenues dans le financement des investissements du Projet Stratégique 2014-2018 du Grand Port Maritime de Marseille,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer de l'avenant, annexé au rapport, à la convention de partenariat et de financement du programme d'actions 2015-2017 du Grand Port Maritime de Marseille.

Cette dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée